

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le 10/02/2022

SLOW

ID : 081-248100737-20220208-DEL2022_023-DE

R.P.Q.S. 2020

SEPTEMBRE 2021

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE Exercice 2020



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DU DADOU**

ZA LA PRADE

81120 REALMONT

Tel : 05.63.38.16.99

Référence dossier	RPQS 2020
Auteur	A. VILLA
Date	06/09/2021

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	2
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	2
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés	3
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	6
1.6.	Eaux traitées	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	6
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
4.	Financement des investissements	18
4.1.	Branchements en plomb	18
4.2.	Montants financiers	18
4.3.	État de la dette du service	18
4.4.	Amortissements.....	18
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	19
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	20
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

1. Caractérisation technique du



1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Mixte du Dadou
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albi, Ambialet, Aussac, Bellegarde-Marsal, Briatexte, Brousse, Cabanès, Cambon, Carlus, Cunac, Dénat, Fauch, Florentin, Fréjairolles, Fénols, Graulhet, Laboulbène, Laboutarie, Lacrouzette, Lamillarié, Lautrec, Le Sequestre, Lombers, Missècle, Mont-Roc, Mondragon, Montfa, Montpinier, Montredon-Labessonnié, Moulayrès, Mouzieys-Teulet, Orban, Peyregoux, Poulan-Pouzols, Puygouzon, Rayssac, Roquecourbe, Rouffiac, Réalmont, Saint-André, Saint-Gauzens, Saint-Genest-de-Contest, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Julien-du-Puy, Saliès, Sieurac, Teillet, Terre-de-Bancalié, Terssac, Villefranche-d'Albigeois, Vénès
- Existence d'une CCSP Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : 2019 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 2019 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 2018 Non

* Approbation en assemblée délibérante



1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en **Délégation de Service Public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/06/2014
- Date de fin de contrat initial : 31/05/2032
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/05/2032
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1- Intégration nouveaux équipement (UTEP Teillet)
- Nature exacte de la mission du prestataire : Compteurs eau froide, distribution, élévation, gestion clientèle, production, branchements



1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **49 035 habitants** au 31/12/2020 (48 075 au 31/12/2019).



1.4. NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **22 156 abonnés** au 31/12/2020 (21 834 au 31/12/2019) dont 6 abonnés autres services.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Variation en %
Albi	1026	1034	0,8%
Ambialet	330	330	0,0%
Aussac	130	129	-0,8%
Bellegarde-Marsal	330	331	0,3%
Briatexte	968	980	1,2%
Brousse	205	209	2,0%
Cabanès	129	130	0,8%
Cambon	933	941	0,9%
Carlus	312	316	1,3%
Cunac	662	667	0,8%
Dénat	375	398	6,1%

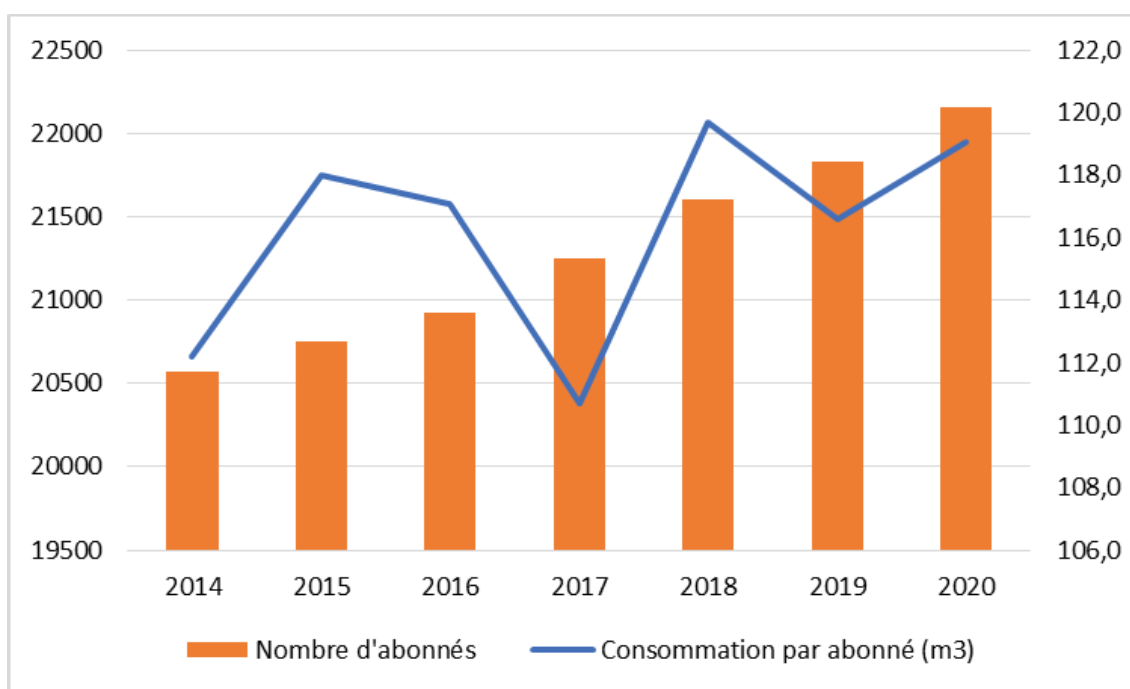
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Variation en %
Dénat	375	398	6,1%
Fauch	253	262	3,6%
Fénols	108	112	3,7%
Florentin	302	320	6,0%
Fréjairolles	603	620	2,8%
Graulhet	1193	1212	1,6%
Labastide Dénat	194	196	1,0%
Laboulbène	75	76	1,3%
Laboutarié	232	241	3,9%
Lacrouzette	908	906	-0,2%
Lamillarié	209	209	0,0%
Lautrec	886	899	1,5%
Le Sequestre	1009	1034	2,5%
Le Travet	86	84	-2,3%
Lombers	517	528	2,1%
Missècle	53	53	0,0%
Mont-Roc	155	157	1,3%
Montdragon	270	274	1,5%
Montfa	191	192	0,5%
Montpinier	80	80	0,0%
Montredon-Labessonnié	311	314	1,0%
Moulayrès	100	101	1,0%
Mouzieys-Teulet	225	228	1,3%
Orban	146	152	4,1%
Peyregoux	46	46	0,0%
Poulan-Pouzols	223	225	0,9%
Puygouzon	1532	1551	1,2%
Rayssac	123	125	1,6%
Réalmont	873	883	1,1%
Ronel	147	150	2,0%
Roquecourbe	1187	1202	1,3%
Rouffiac	277	278	0,4%
Saint-André	73	72	-1,4%
Saint-Antonin-de-Lacalm	149	150	0,7%
Saint-Gauzens	339	345	1,8%

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	
Saint-Genest-de-Contest	129	132	2,3%
Saint-Germier	88	88	0,0%
Saint-Jean-de-Vals	43	42	-2,3%
Saint-Julien-du-Puy	208	213	2,4%
Saint-Lieux-Lafenasse	221	223	0,9%
Saliès	354	356	0,6%
Sieurac	115	115	0,0%
Teillet	303	311	2,6%
Terre-Clapier	134	134	0,0%
Terre-de-Bancalié	132	137	3,8%
Terssac	628	643	2,4%
Vénes	363	368	1,4%
Villefranche d'Albigeois	635	646	1,7%
Total	21828 dont 7 non domestiques	22150 dont 6 non domestiques	1,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **11,2 abonnés/km** au 31/12/2020 (10,9 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,21 habitants/abonné** au 31/12/2020 (2,2 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **119,03 m³/abonné** au 31/12/2020 (116,57 m³/abonné au 31/12/2019).



1.5. EAUX BRUTES



1.5.1. PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU

Le service public d'eau potable prélève **4 490 381 m³** pour l'exercice 2020 (4 127 047 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Prise de Rassisse	Barrage	25 500 m ³ /jour	3 126 276	3 394 912	+ 8,6%
Prise de la Bancalié	Barrage	5 000 m ³ /jour	1 000 771	1 095 469	+ 9,5%
Total		30 500 m ³ /jour	4 127 047	4 490 381	+ 8,8%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **0%**.

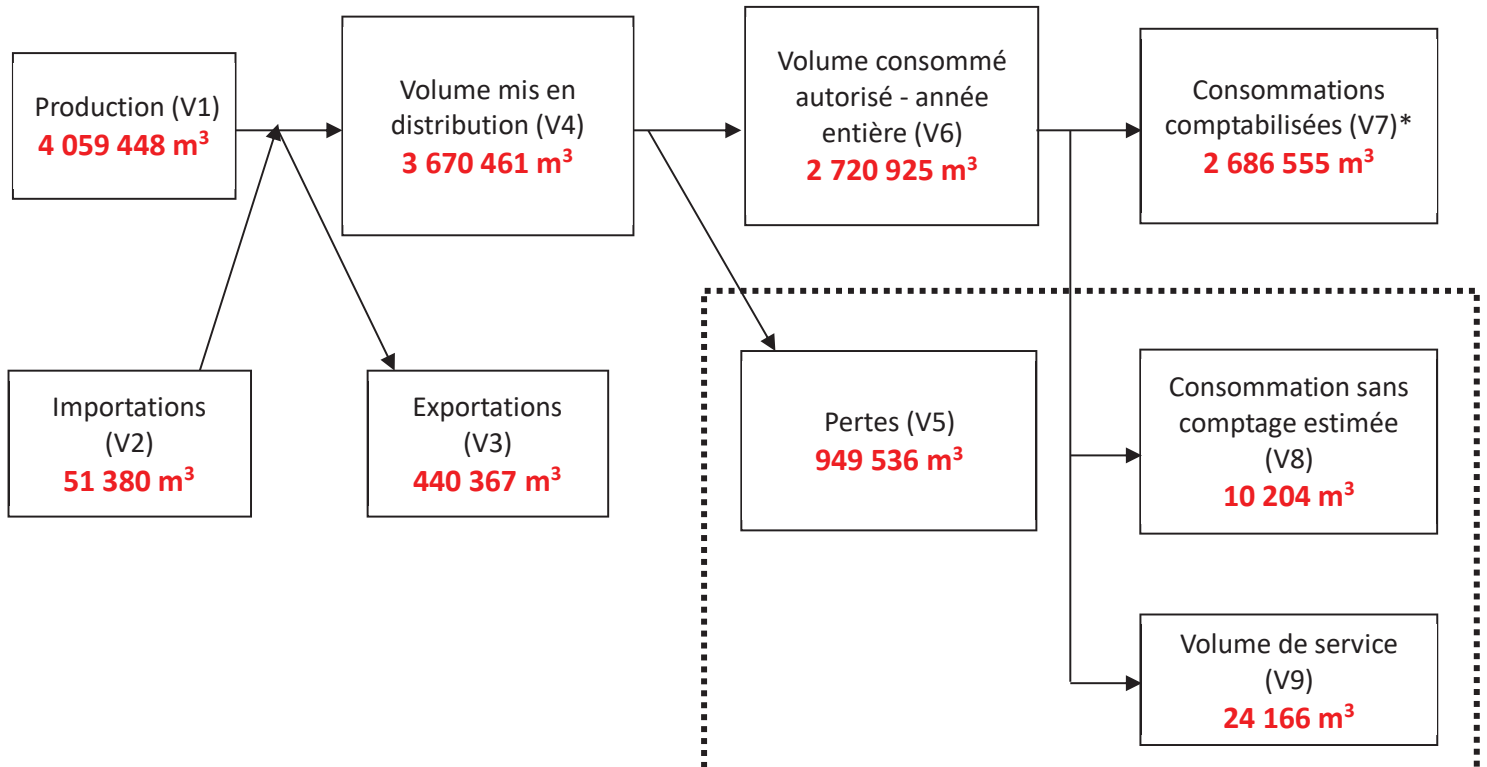


1.5.2. ACHATS D'EAUX BRUTES

Sans objet

1.6. EAUX TRAITEES

1.6.1. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2019



*année entière



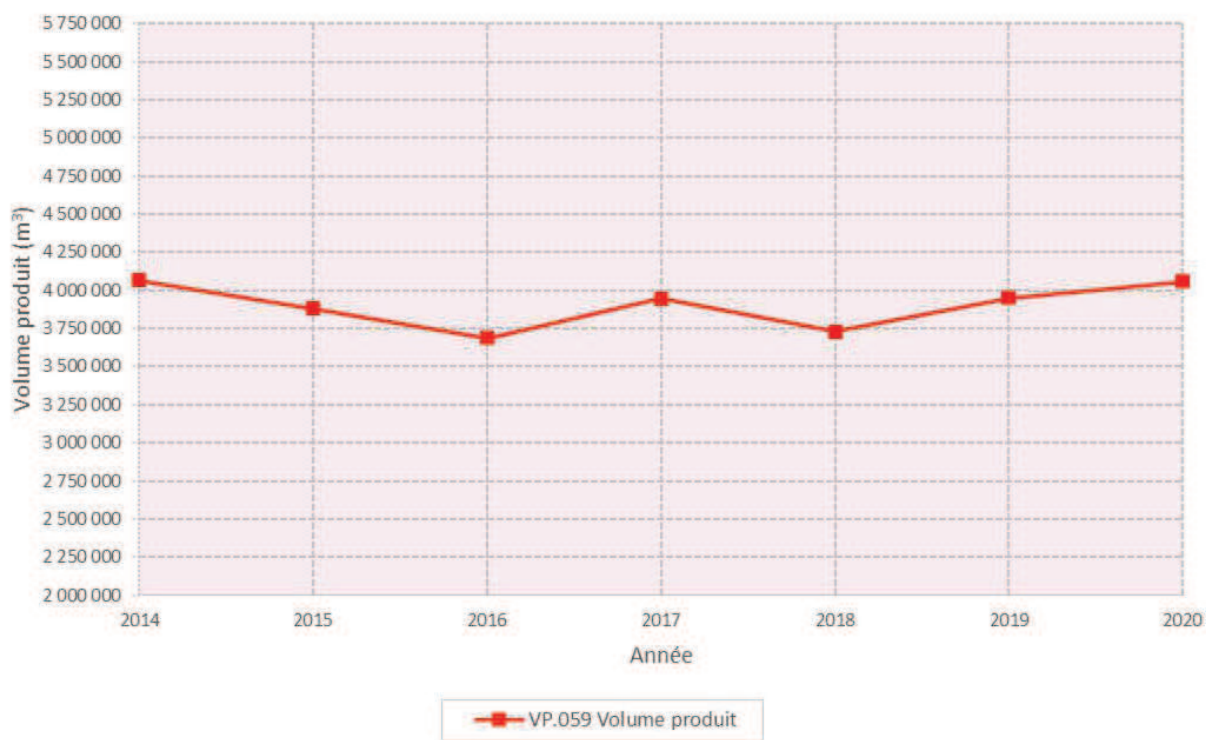
1.6.2. PRODUCTION

Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Usine de Traitement de la Bancalié	Réactif
Usine de Traitement de Teillet	Réactif

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Prise de Rassisse	2 997 757	3 069 084	2,4%	40
Prise de la Bancalié	950 732	990 364	4,2%	50
Total du volume produit (V1)	3 948 489	4 059 448	2,8%	42,44



1.6.3. ACHATS D'EAUX TRAITEES

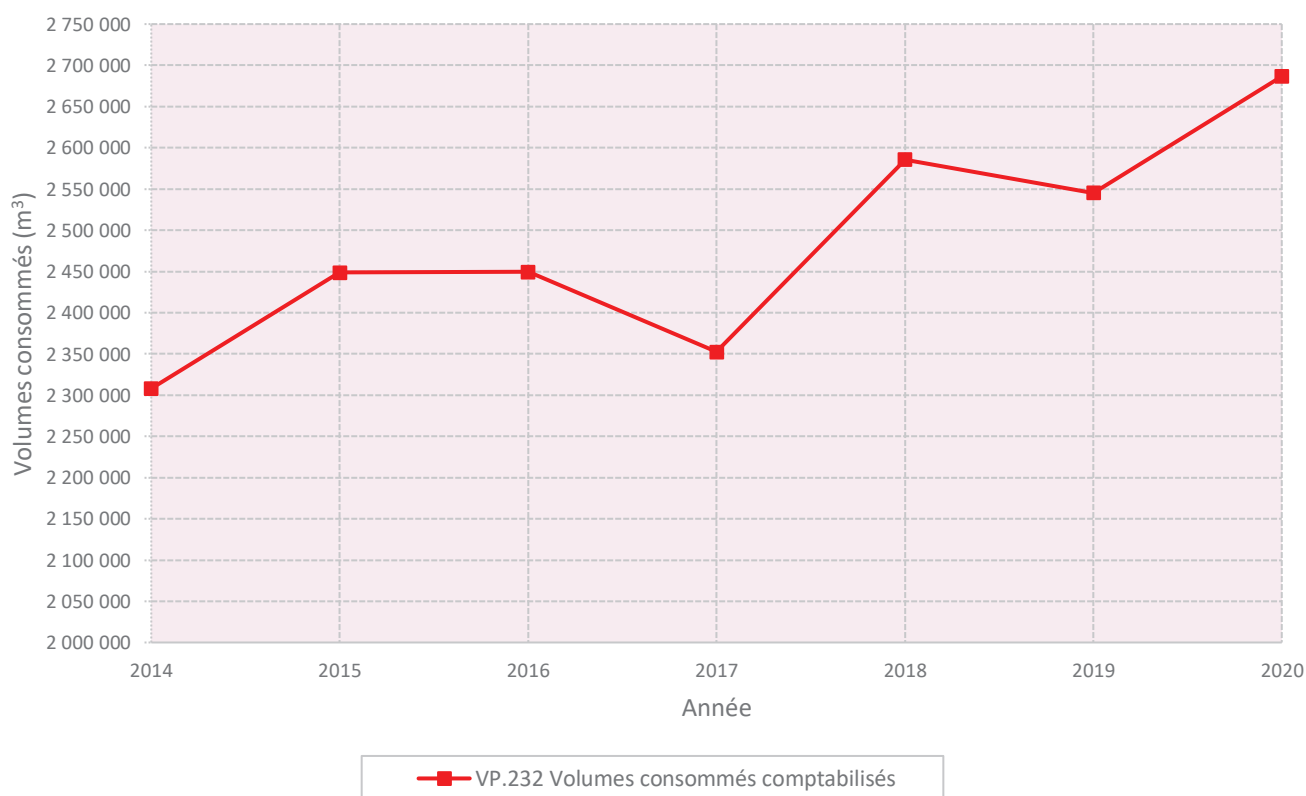
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Albi	160	161	1%	-
Le Fraysse	34 265	39 704	16%	-
Syndicat Valence Valderies	478	830	74%	-
SIVOM Plo du Lac		33 057		-
Total d'eaux traitées achetées (V2)	34 903	51 380	26%	50



1.6.4. VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	2 544 477	2 686 336	5,6%
Abonnés non domestiques	662	219	-66,9%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 545 139	2 686 555	+ 5,6%
GRAULHET	9 950	36 149	263,3%
PAULINET	1007	940	-6,7%
REALMONT	108 416	112 176	3,5%
SAINT-JUERY	50 797	55 309	8,9%
SYNDICAT VIELMUR - SAINT-PAUL	230 956	235 793	2,1%
		734	
Total vendu à d'autres services (V3)	401 126	441 101	+ 10,0%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.





1.6.5. AUTRES VOLUMES

	Exercice 2019 en m ³ /an	Exercice 2020 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	11 700	10 204	-12,8%
Volume de service (V9)	30 683	24 166	-21,2%



1.6.6. VOLUME CONSOMME AUTORISE

	Exercice 2019 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 587 522	2 720 925	+ 5,2%



1.7. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERT (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 978 kilomètres** au 31/12/2020 (1 959 au 31/12/2019).

2. Tarification de l'eau et recettes



2.1. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 90,32 € HT au 01/01/2019
91.94 € HT au 01/01/2020

Tarifs	Au 01/01/2020 (<i>PRIX 2019 appliqué jusqu'en mars 2020</i>)	Au 01/01/2021 (<i>PRIX 2020 appliqué jusqu'en mars 2021</i>)
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15/20mm y compris location du compteur	10,00 €	10,00 €
Abonnement DN 25/30/40mm y compris location du compteur	80,00 €	80 €
Abonnement DN 60mm ou supérieur y compris location du compteur	164,00 €	164 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	0,66 €/m ³	0,66 €/m³
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement y compris location du compteur	80,32 €	81,94 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	0,8096 €/m ³	0,826 €/m³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³	0,07 €/m ³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

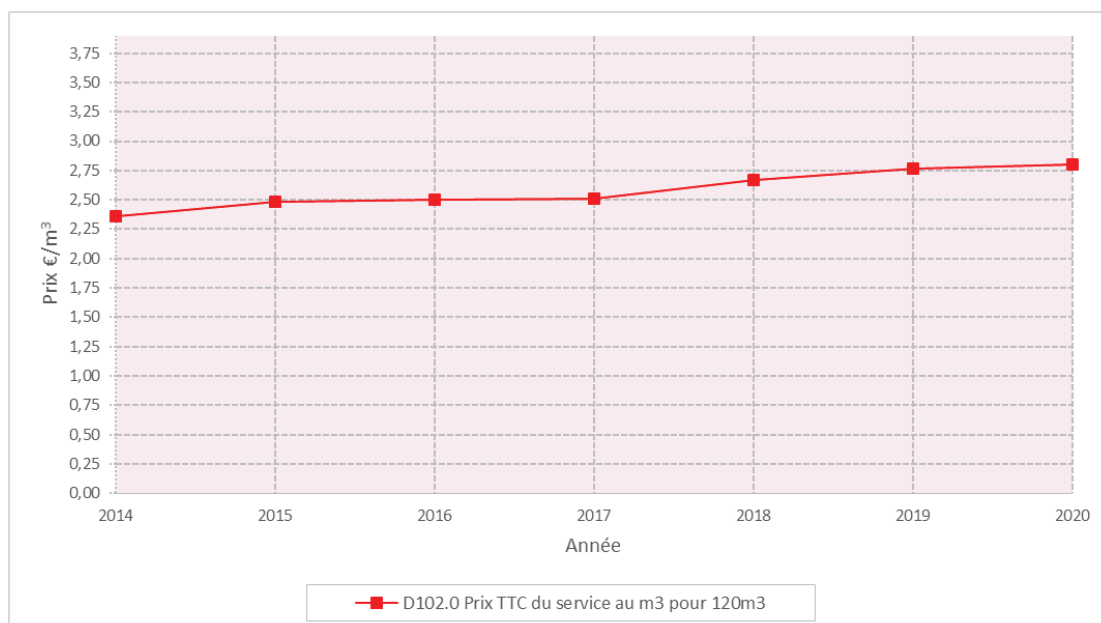
- Délibération du **30/11/2019** effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable



2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en € (<i>PRIX 2019 appliqué jusqu'en mars 2020</i>)	Au 01/01/2021 en € (<i>PRIX 2020 appliqué jusqu'en mars 2021</i>)	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10,00	10	0,0%
Part proportionnelle	79,20	79,20	0,0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	89,20	89,20	0,0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	80,32	81,94	2,0%
Part proportionnelle	97,15	99,12	2,0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	177,47	181,06	+ 2,0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8,40	0,0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0,0%
TVA	17,31	17,50	1,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	65,31	65,50	0,3%
Total	331,98	335,76	1,1%
Prix TTC au m³	2,77	2,80	+ 1,1%



Le prix TTC au m³ (2,80€ en 2020) s'applique de façon identique à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : **Annuelle**

La facturation est effectuée avec une fréquence : **Semestrielle**

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de **3 077 502 m³/an** (2 836 788 m³/an en 2019).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Avec l'intégration des travaux à venir (notamment abandon de l'usine de La Bancalié), nous devons anticiper les amortissements et conjointement, poursuivre le financement de renouvellement annuel.



2.3. RECETTES

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 780 383	1 180 674	-33,7%
<i>dont abonnements</i>	<i>218 340</i>	<i>221 560</i>	<i>1,5%</i>
Recette de vente d'eau en gros	98 536	136 626	38,7%
Total recettes de vente d'eau	1 878 919	1 317 300	-29,9%
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (Taxe Capitaire)	137 907	137 427	-0,3%
Autres recettes (Production électrique)	525 038	377 368	-28,1%
Total autres recettes	662 945	514 795	-22,3%
Total des recettes	2 541 864	1 832 095	-27,9%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 829 162	3 784 460	-1,2%
<i>dont abonnements</i>	<i>1753707</i>	<i>1815463</i>	<i>3,5%</i>
Recette de vente d'eau en gros	2568	170912	
Total recettes de vente d'eau	3 831 730	3 955 372	3,2%
Recettes liées aux travaux	306397	287688	-6,1%
Autres recettes	167055	144057	-13,8%
Total autres recettes	473 452	431 745	-8,8%
Total des recettes	4 305 182	4 387 117	1,9%

Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : **6 219 212 €** (6 847 046 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance



3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	104	0	104	0
Paramètres physico-chimiques	28	0	105	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	98,10%

3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	5
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	5
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	97

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU



3.3.1. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

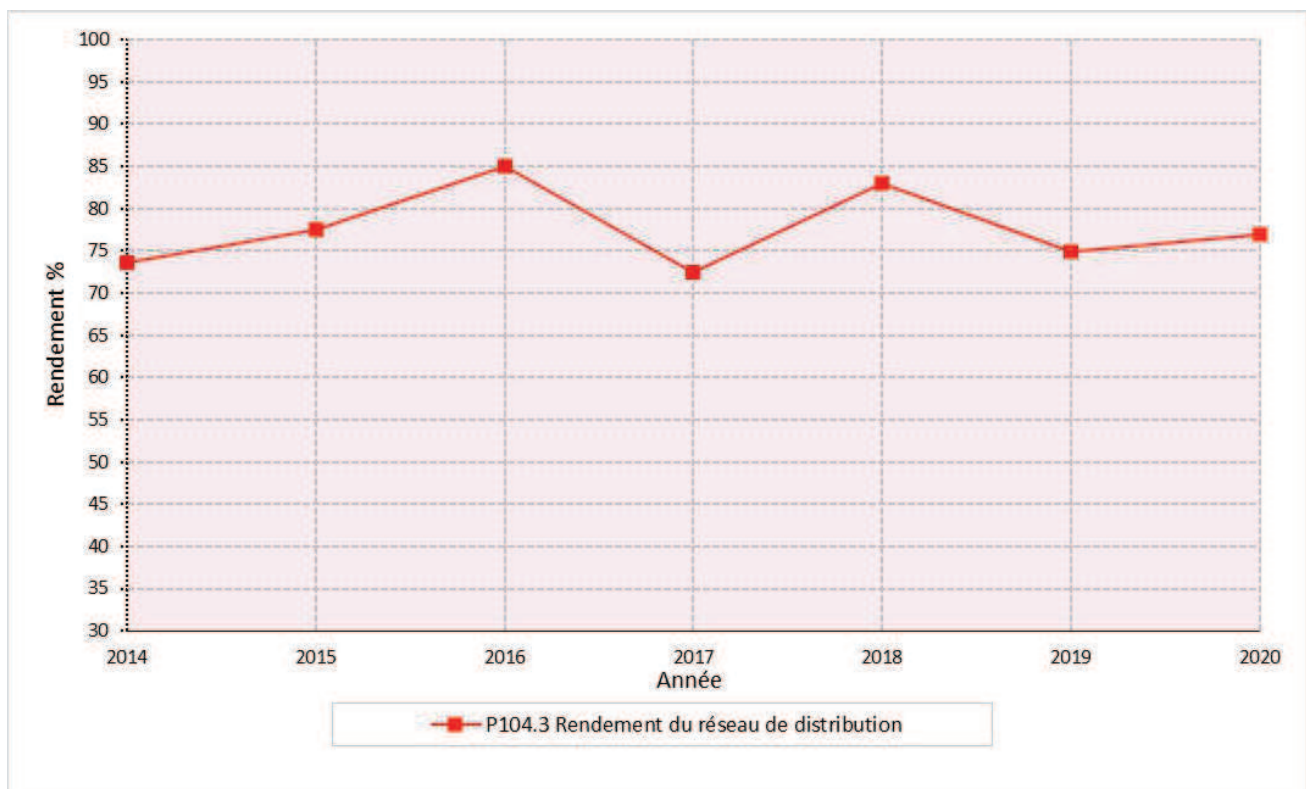
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	74,9%	76,9%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,09	4,37
Volume vendu sur volume mis en distribution (Rendement primaire)	70,95 %	73,2 %





3.3.2. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,36 m³/j/km** (1,43 en 2019).



3.3.3. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de **1,31 m³/j/km** (1,37 en 2019).



3.3.4. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	8.0	7.6	4.5	3.5	0	0	0	7,8

Au cours des 8 dernières années, **31,4 kms de linéaire de réseau** ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,4 %** (0,02 en 2019).



3.4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **42,5%** (42,5% en 2019).

4. Financement des investissements



4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	18 428	18 517
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	30	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	2	19
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0,01%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,01%	0,10%



4.2. MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	92 538 €	997 978 €
Montants des subventions en €	-	-
Montants des contributions du budget général en €	92 538 €	997 978 €



4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre de l'année de l'exercice (montant restant dû en €) – en capital	17 825 282 €	17 167 036 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	604 754 €
	en intérêts	496 488 €



4.4. AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de **1 494 456 € HT** (1 475 415 € HT en 2019).



4.5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN V SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Sécurisation de l'apport en eaux brutes de l'usine de Teillet par la création d'une liaison La Bancalié/Rassisse et Soutien à l'étiage de La Bancalié :	
- Phase 1 – Alimentation de l'ensemble du syndicat par l'usine de Teillet	5 125 400€ HT
- Phase 2 – Conservation de la ressource La Bancalié en secours pour l'usine de Teillet	7 126 800€ HT
- Phase 3 – Soutien à l'étiage du barrage de La Bancalié par le barrage de Rassisse	140 000€ HT



4.6. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme pluriannuel de renouvellement de conduites AEP : Programme annuel 2021 : Fréjairolles, Fauch, Lautrec	2021	800 000€ HT

5. Actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau



5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2020, le service a reçu **14 demandes d'abandon** de créance.

2 735 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,001 €/m³** pour l'année 2020 (0,0003 €/m³ en 2019).



5.2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	48 075	49 035
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,77	2,8
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	98,1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	97	97
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,9%	76,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,43	1,36
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,37	1,31
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,02%	0,4%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	43%	43%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0003 €	0,001 €